

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 887

5 mai 2006

### SOMMAIRE

Adlux S.A., Luxembourg . . . . .	42575	Iniziativa S.A., Luxembourg . . . . .	42535
Adyser S.A., Luxembourg . . . . .	42548	Investcorp S.A.H., Luxembourg . . . . .	42556
Amperja S.A., Luxembourg . . . . .	42569	Iris Investments S.A., Bertrange . . . . .	42568
Anker Telecommunications Services S.A., Luxembourg . . . . .	42554	Kameleon Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	42539
Apollo CTN, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42563	Komaco International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	42564
Aprovia Luxembourg Groupe France Agricole, S.à r.l., Munsbach . . . . .	42537	Kowac S.A., Luxembourg . . . . .	42565
Arafura Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42554	LBK Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	42572
Arcelor International S.A., Luxembourg . . . . .	42551	LuxiPrivilège Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	42555
Baltic Financial Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	42548	Minus, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42556
Banque Invik S.A., Luxembourg . . . . .	42569	Moda Finance S.A., Luxembourg . . . . .	42568
Blendo S.A., Luxembourg . . . . .	42559	Monkey Forest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42549
Boswell, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42533	Nehr & Sohne S.A., Luxembourg . . . . .	42530
Capital Européen S.A., Luxembourg . . . . .	42551	Platinum Financial Research S.A. Luxembourg, Luxembourg . . . . .	42563
Celgene Luxembourg Finance Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42559	Principle Capital Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	42556
Cofidilux S.A., Luxembourg . . . . .	42555	Rosaline Holding S.A., Luxembourg . . . . .	42576
(La) Concorde S.A., Luxembourg . . . . .	42576	Sacap S.A., Luxembourg . . . . .	42557
(La) Concorde S.A., Luxembourg . . . . .	42576	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Senningerberg . . . . .	42563
Cyrama S.A., Luxembourg . . . . .	42576	SF Carrelages, S.à r.l., Steinfort . . . . .	42548
Dahlem, Schroeder & Associés, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42559	Sinvar Holding S.A. . . . .	42539
DNH International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42549	Siskin S.A., Luxembourg . . . . .	42557
Eberno S.A.H., Luxembourg . . . . .	42532	Société de Participation Betafence, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42561
Eberno S.A.H., Luxembourg . . . . .	42532	Stentor Société Anonyme Holding et Cie S.C.A., Luxembourg . . . . .	42560
Enco S.A.H. . . . .	42554	Stentor Société Anonyme Holding et Cie S.C.A., Luxembourg . . . . .	42561
Exa Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . .	42566	Terravia S.A., Transports Internationaux, Bettembourg . . . . .	42565
Exa Holding Société Anonyme, Luxembourg . . . . .	42567	Tolmega Noris, S.à r.l., Remich . . . . .	42573
Extrafin S.A., Luxembourg . . . . .	42570	Transnational Financial Investments S.A., Luxembourg . . . . .	42530
Eye 2 S.A., Luxembourg . . . . .	42550	Universal (US), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42564
FM Fashion S.A., Luxembourg . . . . .	42570	Universal (EU), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42564
Franklin Templeton International Services S.A., Luxembourg . . . . .	42550	Vies Holding S.A. . . . .	42536
Holdvest S.A., Luxembourg . . . . .	42566	Wagon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	42557
Hotel Gantenbeinsmillen, S.à r.l., Bertrange . . . . .	42536	Xlicences, GmbH, Luxembourg . . . . .	42554
Im Fashion S.A., Luxembourg . . . . .	42570		
Immo Zwin S.A., Luxembourg . . . . .	42570		

**TRANSNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.227.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 janvier 2006*

Les administrateurs présents décident de coopter Mademoiselle Marie Bena, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, 10, rue de Vianden, en remplacement de Monsieur Marc Seimetz, demeurant à Luxembourg, 74, rue de Merl, administrateur démissionnaire, à compter de ce jour et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN01979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015387/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

---

**NEHR & SOHNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 113.960.

## STATUTS

L'an deux mille six, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Gerhard Nellinger, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de NEHR & SOHNE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., prédésignée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- Monsieur Gerhard Nellinger, préqualifié, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marc Liesch, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;

- Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;

- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 535, fol. 46, case 4. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2006.

*J. Seckler.*

(014251/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**EBERNO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.283.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 9 février 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée générale du 9 février 2006 a nommé en remplacement de M. Aloyse Scherer, ancien Commissaire aux comptes démissionnaire en date du 9 février 2006:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, société immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 9 février 2006.

*Pour EBERNO, Société Anonyme Holding*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02448. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(015665/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**EBERNO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.283.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02449, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(015667/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**BOSWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 112.307.

In the year two thousand and five, on the twenty-third day of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr John Afseth, company director, Born in Ringsaker on 26th May 1954, residing at Frognersterveien 7D, N - 0775 Oslo, Norway, here represented by Mrs Charlotte Hultman, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That Mr John Afseth is the Sole actual Shareholder of BOSWELL, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary on 24th November 2005, not yet published in the Mémorial C, registered at the trade register of Luxembourg section B number 112.307 (the «Company»).

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 100 (one hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) by the issue of 4 (four) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 12,400;

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares and share premium by contribution in kind.

3.- Sundries.

That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 100 (one hundred Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro), by issue of four (4) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to be subscribed, the whole to be fully paid up together with a share premium amounting to EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro) through a contribution in kind consisting in 100% of the share capital of:

CARPE DIEM AFSETH AS, a company incorporated under the laws of the Norway, having its registered office in at Frognersterveien 7D, N - 0775 Oslo, Norway, and a subscribed capital set at NOK 100 (one hundred thousand Norwegian Crowns).

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the Sole Shareholder represented as stated hereabove declares to subscribe the four (4) new shares and to pay up them together with a share premium as follows:

*Description of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated hereabove declares to contribute to the Company 1,000 (one thousand) shares, each share having a par value of NOK 100 (one hundred Norwegian Crowns), of CARPE DIEM AFSETH AS, prenamed, this contribution being evaluated at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of CARPE DIEM AFSETH AS, prenamed, its recent balance sheet and a declaration issued by the managers of CARPE DIEM AFSETH AS, prenamed, attesting the current number of shares, their ownership, and their valuation.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder here represented as stated hereabove, declares that:

- He is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in Norway, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. paragraphe 1.** The capital of the Company is set at EUR 12,600.- (twelve thousand six hundred Euro) represented by 504 (five hundred and four) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

*Valuation*

The total contribution is valued at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (1,500 EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française (French version):**

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

M. John Afseth, administrateur de société, né à Ringsaker le 26 mai 1954 demeurant à Frognersterveien 7D, N - 0775 Oslo, Norvège, («l'Associé Unique») ici représenté par Madame Charlotte Hultman, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Que Monsieur John Afseth, prédit est l'Associé Unique de la société la société à responsabilité limitée BOSWELL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 112.307 (la «Société»).

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 100 (cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.600 (douze mille six cents euros) par l'émission de quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission de EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros);

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles et prime d'émission par apport en nature;

Que l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 100 (cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 12.600 (douze mille six cents euros) par l'émission de quatre (4) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire et libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros) par l'apport réalisé en nature d'actions de:

CARPE DIEM AFSETH AS, une société constituée selon les lois de Norvège, ayant son siège social à Frognersterveien 7D, N - 0775 Oslo, Norvège, et un capital social fixé à NOK 100.000 (cent mille couronnes norvégiennes).

*Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

L'Associé Unique, prédit représenté comme dit ci-avant a déclaré souscrire les parts sociales nouvelles et les libérer ainsi que la prime d'émission intégralement.

*Description de l'apport en nature*

L'Associé Unique, prédit, représenté comme dit ci-avant déclare apporter à la Société 1.000 (mille) actions de la société CARPE DIEM AFSETH AS, prédite, chaque action ayant une valeur nominale de NOK 100 (cent couronnes norvégiennes), cet apport étant évalué à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de CARPE DIEM AFSETH AS, prédite un bilan récent et une déclaration émise par la gérance de CARPE DIEM AFSETH AS, prédite attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur.

*Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en Norvège, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. paragraphe 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à EUR 12.600 (douze mille six cents euros), représenté par 504 (cinq cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500 EUR).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital s'élève à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: Ch. Hultman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 83, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 janvier 2006.

P. Bettingen.

(014986/202/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**INIZIATIVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 46.159.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 janvier 2006*

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Gérald Berclaz, administrateur de sociétés, Chalet Bonne Chance, CH-1882 Gryon,
- Monsieur Filippo Recami, administrateur de sociétés, c/o Iniziativa Regaluxe, S.r.l., 1, Via Pomba, I-10123 Torino,
- Monsieur Lorenzo Rossi Di Montelera, administrateur de sociétés, 50, Quai Gustave Ador, CH-1207 Genève,
- Monsieur Ernesto Porro, administrateur de sociétés, c/o Vonwiller S.A., 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève,
- Monsieur Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

3. La société à responsabilité limitée, INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social au 119, rue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, est nommée comme Réviseur d'entreprises, chargée du contrôle des comptes consolidés au 31 mars 2005. Son mandat est en outre reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

INIZIATIVA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, réf. LSO-BN01935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015469/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**VIES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.352.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 1<sup>er</sup> octobre 2001 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

VIES HOLDING S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A. informe également de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants, leur démission prenant effet ce jour:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué;

- TCG GESTION S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant qu'Administrateur;

- LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED ayant son siège social à Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town Tortola, British Virgin Islands;

- C.A.S. SERVICES S.A. ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015462//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**HOTEL GANTENBEINSMILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 114.006.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Alain Van Kasteren, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 23 mai 1957, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- Monsieur Joachim Mittermuller, gérant, né à Beckingen, le 19 février 1955, demeurant à F-57300 Remeldorff, 5, rue du Vieille Forge,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de HOTEL GANTENBEINSMILLEN, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Bertrange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en favoriser le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en 100 parts sociales de 125,- EUR chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Alain Van Kasteren, préqualifié .....	50 parts
Monsieur Joachim Mittermuller, préqualifié. ....	50 parts
Total .....	100 parts

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.



**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros.

*Réunion des associés*

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Alain Van Kasteren, préqualifié,
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant,
3. Le siège social de la société est fixé à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Van Kasteren, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2006, vol. 914, fol. 47, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 février 2006.

G. d'Huart.

(015061/207/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**APROVIA LUXEMBOURG GROUPE FRANCE AGRICOLE, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.948.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

APROVIA HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 87.266, duly represented by Mr Rodolphe Mouton, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on 5 December 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of APROVIA LUXEMBOURG GROUPE FRANCE AGRICOLE, a société à responsabilité limitée, having its registered office in Munsbach, registered with the trade and companies register of Luxembourg under the number B 87.948, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 17 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1298 of 7 September 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 28 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 588 of 28 May 2003.

The appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidator Mr Guy Métayer, Directeur Consolidation et Fiscalité, born on 6 janvier 1950 at Epineu-le-Chevreuil (France), residing at 40bis, avenue Diderot, F-94100 Saint-Maur-des-Fossés.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies. such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the person appearing signed with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en Français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

APROVIA HOLDING, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.266,

dûment représentée par M. Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 5 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée APROVIA LUXEMBOURG GROUPE FRANCE AGRICOLE, ayant son siège social à Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 87.948 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1298 du 7 septembre 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 28 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 588 du 28 mai 2003.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés décident de dissoudre la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur Monsieur Guy Métayer, Directeur Consolidation et Fiscalité, né le 6 janvier 1950 à Epineu-le-Chevreuil (France), demeurant 40 bis, avenue Diderot, F-94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Mouton, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 78 case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2006.

J. Elvinger.

(015227/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**SINVAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 71.383.

Le Contrat de Domiciliation conclu en date du 4 août 1999 entre la Société Anonyme Holding SINVAR HOLDING S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncé avec effet immédiat en date du 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015487//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**KAMELEON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 114.007.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third December.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP, a limited partnership formed under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, here represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401 («CV-CEEP II»);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) LP, a limited partnership formed under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401 («CVCEEP II Jersey»);

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, a limited liability incorporated under the laws of England, having its registered office at 6th Floor, 69 Park Lane, Croydon CR9 1TQ, England, registered with the House of England and Wales under number 3141022 («CVNL»); and

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, a limited liability incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1 Penns Way, Operations 1 Building, Newcastle Corporate Commons, Newcastle, Delaware 19720, United States of America, registered in the State of Delaware with authentication number 0075117 («CCIEL»).

Each of them here represented by Mr Benoit Massart, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies established on the 21st and 22nd December 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person/persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability (*société anonyme*), which they form between themselves:

**Art. 1. Form, name**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a *société anonyme*, under the name of KAMELEON LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Duration**

The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3. The Company may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem necessary or incidental to the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on immovable or movable property.

3.5. The is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding law of 31 July 1929.

#### **Art. 4. Registered office**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

#### **Art. 5. Capital - Shares and share certificates**

##### **5.1. Capital**

The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) ordinary shares all with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) per share.

##### **5.2. Authorised Capital**

5.2.1. Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at EUR 155,000 (one hundred and fifty-five thousand Euro) to be divided into 124,000 (one hundred and twenty-four thousand) ordinary shares all with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) per share.

5.2.2. The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on the 23th December 2010, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 186,000 (one hundred and eighty-six thousand Euro). Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

5.2.3. The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

5.2.4. More specifically the board of directors is authorised and empowered to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

5.2.5. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

##### **5.3. Shares**

5.3.1. The shares shall be in registered form.

5.3.2. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.3.3. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

#### **Art. 6. Increase of Capital**

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

#### **Art. 7. Meetings of Shareholders - General**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 8. Board of Directors**

8.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

8.2. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

8.2.1. As long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

8.2.2. In the absence of nominations pursuant to Article 8.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and the Articles.

8.2.3. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and the Articles.

8.3. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors, in compliance with the provisions of Articles 8.2.1 to 8.2.3 above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general shareholders' meeting. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

#### **Art. 9. Procedures of Meeting of the Board**

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

#### **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board**

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

#### **Art. 11. Powers of the Board**

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer

all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 12. Binding Signature**

The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 13. Statutory Auditor**

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appropriation of Profits**

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

14.2.1 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

**Art. 15. Dissolution and Liquidation**

15.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 16. Amendment of Articles**

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore:

for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 8.2, 8.3 and 8.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP.

**Art. 17. Governing Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

**Art. 18. Annual General Meeting of Shareholders**

18.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in the City of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Monday of May, at 11.00 a.m.

18.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

**Art. 19. Accounting Year**

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

*Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2007.

*Subscription*

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed amount (EUR)</i>	<i>% of share capital</i>
CVCEEP II .....	14,059	17,573.75	56.69%
CVCEE II (Jersey) .....	4,541	5,676.25	18.31%
CCIEL .....	4,960	6,200.00	20.00%
CVNL .....	1,240	1,550.00	05.00%
Total .....	24,800	31,000.00	100.00%

All the shares have been paid up to the extent of cent percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

#### Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

2. The following are appointed directors:

a. Mr Jeremy Conway, director, born in Adelaide (Australia) on the 1st October 1976, having his professional address at 111 Strand, London, WC2R, OAG (England), as CVCEE P II director;

b. Mrs Emanuela Brero, director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the 25th May 1970, having her professional address, at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

c. Mr Jan-Reinier Voûte, director, born in Amsterdam (The Netherlands) on the 28th June 1973, residing at Frans van Mierrisstraat 103 Hs, 1071 RP Amsterdam (The Netherlands); and

d. Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels (Belgium) on the 21st April 1962, residing at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

3. Has been appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg.

Its terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

4. The registered office of the Company is established in 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P., une limited partnership de droit de Delaware, ayant son siège social au 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, USA, représentée par son General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, ayant son siège social au 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401 («CVCEEP II»);

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P., une partnership de droit de Jersey, ayant son siège social au 18, Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, représentée par son General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401 («CVCEEP II Jersey»);

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 6th Floor, 69 Park Lane, Croydon CR9 1TQ, Angleterre, enregistrée auprès du House of England and Wales sous le numéro 3141022 («CVNL»); et

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, une société de droit de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à One Penn's Way, Operations One Building, New Castle Corporate Commons, New Castle, Delaware 19720, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée dans l'Etat de Delaware sous le numéro 0075117 («CCIEL»).

Chacun des comparants est ici représenté par M. Benoit Massart, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données les 21 et 22 décembre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dressé l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une Société anonyme sous la dénomination de KAMELEON LUXEMBOURG S.A.

## **Art. 2. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Art. 3. Objet**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

## **Art. 4. Siège social**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

4.2. Lorsque le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

## **Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions**

### **5.1. Capital**

Le capital souscrit de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) divisé en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro vingt-cinq cents).

### **5.2. Capital Autorisé**

5.2.1. A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à 155.000 EUR (cent cinquante-cinq mille euros) divisé en 124.000 (cent vingt-quatre mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un euro vingt-cinq cents) par action.

5.2.2. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 23 décembre 2010, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de 186.000 EUR (cent quatre-vingt-six mille euros). De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration.

5.2.3. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises.

5.2.4. Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves ou de toute autre manière et d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

5.2.5. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

### **5.3. Actions**

5.3.1. Les actions seront nominatives.

5.3.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.3.3. Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

## **Art. 6. Augmentation de capital**

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

## **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général**

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels



le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

#### **Art. 8. Conseil d'administration**

8.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

8.2.1. Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP est actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale des actionnaires nommera un administrateur parmi cette liste.

8.2.2. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 8.2.1. ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

8.2.3. L'assemblée générale des actionnaires nommera les administrateurs restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

8.3. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou en cas de cooptation, les membres restants du conseil d'administration, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 8.2.1 à 8.2.4 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP est actionnaire dans la Société, elle est représentée au conseil d'administration.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration**

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration**

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

#### **Art. 12. Signature**

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

#### **Art. 13. Commissaires aux comptes**

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices**

##### 14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

##### 14.2. Dividendes

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

#### **Art. 15. Dissolution et liquidation**

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Art. 16. Modification des statuts**

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. De plus:

Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP est actionnaire de la Société, les dispositions des articles 8.2, 8.3 et 8.4 ne pourront être amendées qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP.

#### **Art. 17. Loi applicable**

Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 18. Assemblée générale annuelle

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg-Ville stipulé dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 11 heures.

18.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

### Art. 19. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2006. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2007.

#### Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
CVCEEP II .....	14.059	17.573,75	56.69%
CVCEE II (Jersey) .....	4.541	5.676,25	18.31%
CCIEL .....	4.960	6.200,00	20.00%
CVNL .....	1.240	1.550,00	05.00%
Total .....	24.800	31.000,00	100.00%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 2.000,- EUR (deux mille euros).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
  - a. M. Jeremy Conway, administrateur, né à Adelaide (Australie), le 1<sup>er</sup> octobre 1976, ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, Londres, WC2R, OAG (Angleterre), comme gérant de CVCEE P II;
  - b. Mme Emanuela Brero, administrateur, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 mai 1970, ayant son adresse professionnelle au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
  - c. M. Jan-Reinier Voûte, administrateur, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 28 juin 1973, demeurant à Frans van Mierrisstraat 103 Hs, 1071 RP Amsterdam (Pays-Bas) et
  - d. M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles (Belgique), le 21 avril 1962, résidant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 2011.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 2011.
4. Le siège social de la société est fixé au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Massart, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 151S, fol. 49, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2006.

P. Bettingen.

(015066/202/554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

---

**SF CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 113.838.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Steinfort en date du 25 janvier 2006*

Après avoir délibéré, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Accepte la démission du gérant technique Monsieur Bulas Teixeira Filipe et du gérant administratif Monsieur Soares Brandão Manuel.

2. Accepte la nomination de Monsieur Batista Antunes José Carlos, qui demeure au 26, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, au poste de gérant technique avec effet au 1<sup>er</sup> février 2006. L'assemblée générale décide que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la simple signature du gérant technique et lui accorde les pouvoirs les plus larges.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03057. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015534//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**ADYSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R. C. Luxembourg B 110.142.

*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 février 2006*

Conformément à l'article 13.1 des statuts et suite à l'autorisation préalable donnée par les actionnaires lors de l'AGE du 27 septembre 2005 le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Burhan Rasul, demeurant 1, Rheindorfer Strasse, D-53121 Bonn, Allemagne, Administrateur de la société.

Monsieur Burhan Rasul portera le titre d'Administrateur-Délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ADYSER S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015563//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**BALTIC FINANCIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 83.401.

Le bilan au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015641/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**MONKEY FOREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.580.

*Assemblée Générale extraordinaire du 10 juin 2005 à Jakarta*

Entre Madame van Dorst Arlette, demeurant 97, Potaardestraat au 2845 Niel et Monsieur Aschwin Pohan, demeurant 7 Jalan Tirtayasa, 12310 Jakarta, Indonésie, il est convenu ce qui suit:

Aux termes de statuts en date du 27 juin 2001 par-devant Maître Tholl, notaire de résidence à Mersch, il existe une société à responsabilité limitée dénommée MONKEY FOREST, S.à r.l. au capital de 12.500 EUR, divisé en 100 parts de 125 EUR chacune, enregistrée à Luxembourg sous le N° B 89.580, dont le siège social est à Luxembourg et dont l'objet est le commerce d'articles d'ameublement et accessoires.

Arlette van Dorst possède dans cette société 49 parts, en représentation de son apport en numéraire.

Par la présente, Arlette van Dorst cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Aschwin Pohan, qui accepte, 49 parts sociales de la société MONKEY FOREST, S.à r.l. avec tous les droits et obligations y attachés pour le montant de 6.125 EUR dont bonne et valable quittance.

Aschwin Pohan accepte la démission d'Arlette van Dorst de son poste de gérante de la société MONKEY FOREST à partir du 1<sup>er</sup> juin 2005 et donne décharge pour la période du 27 juin 2001 au 31 mai 2005. Il accepte le poste de gérant de la société MONKEY FOREST, S.à r.l. à partir du 1<sup>er</sup> juin 2005.

Fait à Jakarta, le 10 juin 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03033. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015535//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**DNH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 19.009.400,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.016.

Il résulte d'un contrat de cession en date du 24 septembre 2004, avec une date effective du 2 juillet 2004, que les parts sociales sont depuis cette date effective réparties comme suit:

STICHTING PENSIOENFONDS PGGM .....	1.831
LANSFORSAKRINGAR WASA LIV FORSAKRINGS AB .....	1.831
WEYERHAEUSER COMPANY MASTER RETIREMENT TRUST .....	1.648
ALM BRAND AF 1792 GS .....	84
A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI .....	84
EB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE .....	201
THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION .....	503
A/S FORSIKRINGSSLSKABET CODAN PENSION .....	101
CODAN PENSIOENFONDS A/S - CODAN LIV I .....	235
NYKREDIT A/S, TREASURY .....	68
OTTO MOENSTED A/S .....	134
SEB AKTIESPARFONDEN .....	201
ROBURS AKTIEFOND KAPITALINVEST .....	569
STICHTING PENSIOENFONDS PGGM .....	1.675
STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS .....	1.038
NORDEA BANK DANMARK A/S .....	671
INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED .....	68
INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I .....	6.816
INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II .....	3.869
INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III .....	5.306
INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV .....	3.504
LAURETH LIMITED PARTNERSHIP .....	94
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP I .....	7.218
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP II .....	6.634
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP III .....	8.446
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IV .....	7.187
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP V .....	7.832
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VI .....	1.260
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VII .....	5.345
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP VIII .....	4.638
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP IX .....	6.052

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP X .....	5.161
INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED PARTNERSHIP XI .....	4.731
WAVECREST LIMITED PARTNERSHIP .....	12
Total .....	95.047

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour DNH INTERNATIONAL, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08051. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015512/795/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

### **FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.979.

#### EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société a décidé en date du 30 décembre 2005:

1. De coopter M. William Jackson au poste d'administrateur de la société, en remplacement de M. William Lockwood.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se compose actuellement de:

- M. William Jackson, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- M. Greg McGowan, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- M. David Smart, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. De déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Mme Norma Fraser, résidant au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et à M. William Jackson, précité, en remplacement de Mme Denise Voss et de M. William Lockwood, à qui tous pouvoirs en relation avec la gestion journalière de la société ont été retirés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015577//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

### **EYE 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 111.138.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 1<sup>er</sup> février 2006*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer M. Benoît Bazire, directeur général, demeurant à Domaine de Corbeville, route Départementale 128, 91401 Orsay Cedex, France et M. Richard Ivimey-Cook, directeur financier, demeurant à Domaine de Corbeville, route Départementale 128, 91401 Orsay Cedex, France comme administrateurs de catégorie B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> février 2006 et pour une période prenant fin à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005.

#### *Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu le 1<sup>er</sup> février 2006*

Le conseil d'administration de la société a décidé d'accepter la démission de M. Frank Przygodda comme administrateur de catégorie B et de coopter M. Frank Przygodda, administrateur, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg comme administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EYE 2 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015582/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**ARCELOR INTERNATIONAL, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 3.983.

*Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2006*

ad 1) L'Assemblée générale prend acte de la démission des Messieurs André Van Den Bossche et Jacques Nilles, administrateurs.

Après avoir remercié les administrateurs démissionnaires pour les éminents services rendus à la société, elle décide de nommer Monsieur Benoît Girette, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg. Monsieur Girette est nommé pour une période de 2 ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008. De ce fait, le nombre des administrateurs est dorénavant fixé à six (6).

Pour extrait conforme

Ph. Capron

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015580/571/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**CAPITAL EUROPEEN S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 114.012.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, den neunzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Die Aktiengesellschaft ATMOSFAEHR S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg, Nummer B 69.790, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch,

hier vertreten durch Herrn Robert Weirig, Privatbeamter, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 18. Januar 2006.

2. Die Aktiengesellschaft KINGFISHER SERVICES S.A., eingetragen im «The General Public Registry Directorate, Card N° 368576, Doc. 33774, Panama City», mit Sitz in Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34,

hier vertreten durch Herrn Robert Weirig, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 18. Januar 2006.

Diese Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar, wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft (société anonyme) zu beurkunden:

**Kapitel I.- Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet unter der Bezeichnung CAPITAL EUROPEEN S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluß vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen und Verwaltungstätigkeiten sowie der Handel mit Waren aller Art.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

## Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,00 EUR), eingeteilt in tausendzweihundertvierzig (1.240) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,00 EUR).

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder vermindert werden.

## Kapitel III.- Verwaltung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Aktionär der Gesellschaft sein. Sie werden ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre; die Dauer ihrer Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit die Mitglieder des Verwaltungsrates abberufen.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Bezüge und die Dauer ihrer Amtszeit werden von der Generalversammlung festgesetzt.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Präsidenten.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden einberufen durch den Präsidenten, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Der Verwaltungsrat muß einberufen werden, falls zwei Verwaltungsratsmitglieder es verlangen.

Zum ersten Mal kann die der Gesellschaftsgründung folgende ausserordentliche Generalversammlung einen Vorsitzenden, einen Präsidenten oder einen Delegierten des Verwaltungsrats ernennen.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um die Verwaltung und die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen. Grundsätzlich ist er zuständig für alle Handlungen, welche nicht durch die Satzung oder durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat kann, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden zahlen.

**Art. 9.** Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, von denen eine die des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes des Verwaltungsrates sein muß, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes des Verwaltungsrates verpflichtet, ungeachtet der in Artikel 10.- der Satzung vorgesehenen Vollmachten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben im Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, welche die Bezeichnung von geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedern tragen.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung oder bestimmte Punkte und Bereiche davon an einen oder mehreren Direktoren übertragen, oder für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

**Art. 11.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, oder ein vom Verwaltungsrat dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

## Kapitel IV.- Aufsicht

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren. Die Kommissare werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Generalversammlung bestimmt desweiteren über ihre Anzahl, ihre Bezüge und über die Dauer ihres Mandates.

Die Dauer des Mandates der Kommissare darf sechs Jahre nicht überschreiten.

## Kapitel V.- Generalversammlung

**Art. 13.** Eine jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Freitag des Monats mai eines jeden Jahres um 10.00 Uhr statt.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

## Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Jahresergebnis

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der Reingewinn besteht aus dem Überschuß, welcher in der Bilanz nach Abzug der Verbindlichkeiten, Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibt.

Jährlich sind fünf Prozent (5,00%) des Reingewinnes den gesetzlichen Rücklagen zuzuführen, und zwar solange bis die Rücklagen zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben. Falls die Rücklagen, aus welchem Grunde es auch sei, vermindert werden sollten, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent (5,00%) des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

## Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft zur Auflösung, so erfolgt ihre Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein. Die Ernennung der Liquidatoren, die Festsetzung ihrer Befugnisse und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung vorgenommen.



### Kapitel VIII.- Allgemeines

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich allen Ergänzungen und Änderungen hingewiesen.

#### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2007 statt.

#### Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung der Gesellschaft wie hiavor angegeben verabschiedet wurde, haben die Gründer die Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Die Gesellschaft ATMOSFAEHR S.A.H.,vorgenannt, eintausendzweihundertneununddreissig Aktien . . . . .	1.239
2) Die Gesellschaft KINGFISHER SERVICES S.A., vorgenannt, eine Aktie . . . . .	1
Total: tausendzweihundertvierzig Aktien . . . . .	1.240

Die hiavor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodaß der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000,00 EUR) zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis gebracht wurde.

#### Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, daß alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag aller Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird abgeschätzt auf 3.000,00 Euro.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Erschienenen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachten. Sie stellen fest, daß die Generalversammlung rechtskräftig bestellt ist und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgesetzt auf drei Personen, diejenige der Kommissare auf eine Person.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 berufen:

a) Herrn Robert Mayer-Foreyt, Kaufmann, geboren am 8. Juli 1964 in Leipzig, wohnhaft in D-22087 Hamburg, Schwanenwik 27.

b) Frau Evelyn Mayer-Foreyt, Kunsthistorikerin, geboren am 19. November 1960 in Altenburg, wohnhaft in D-22087 Hamburg, Schwanenwik 27.

c) Herrn Christian Paul Bernhard Baarz, Rechtsanwalt, geboren am 3. Januar 1961 in Hamburg, wohnhaft in D-20354 Hamburg, ABC-Strasse 10.

Herr Robert Mayer-Foreyt wird zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied und zum Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt und kann, die Gesellschaft bei allen Rechtsgeschäften durch seine alleinige Unterschrift gemäss Artikel 10 der Satzung vertreten, oder durch seine Unterschrift gemeinsam mit der Unterschrift eines anderen Verwaltungsratsmitglieds.

3. Zum Kommissar wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 berufen:

Herr Dipl. Kfm. Michael Ackermann, geboren am 9. März 1949 in Hamburg, wohnhaft in D-22087 Hamburg, Ifflandstrasse 81-83.

4. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch.

Worüber Urkunde, aufgenommen in der Amtsstube in Luxemburg.

Nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 32, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 7. Februar 2006.

J.-P. Hencks.

(015130/216/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**XLICENCES, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 96.660.

Der alleinige Gesellschafter der XLICENCES, GmbH, die Aktiengesellschaft X-LIZENZEN MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, hat folgenden Beschluss gefasst:

1) Herr Jürgen Steinmüller, wohnhaft in D-97318 Kitzingen, An der Staustrasse 2A, wird mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der XLICENCES, GmbH ernannt. Herr Steinmüller hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Februar 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015581/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**ANKER TELECOMMUNICATIONS SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 82.649.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015594/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**ENCO S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 24.065.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 31 janvier 2006.

Les administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que le commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 6 février 2006.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Gretsch / J.-P. Rosen

Assistant Vice-Président / Assistant Vice-Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015607//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**ARAFURA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.213.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 1<sup>er</sup> février 2006*

L'associé unique de ARAFURA LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Renato Lavorato, demeurant professionnellement au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et M. Michel van Krimpen, demeurant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Gérant de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

M. van Krimpen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015683/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**LuxiPrivilège CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.389.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 janvier 2006 à 10.30 heures au siège social*  
L'assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes pour un an.

*Conseil d'administration:*

Mme Ute Koch, FOYER ASSET MANAGEMENT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

M. Pascal Michez, FOYER ASSET MANAGEMENT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

M. Marcel Dubru, FOYER ASSET MANAGEMENT, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Mme Irène Acciani, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

M. Marco Bus, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

M. Claude Defendi, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

ERNST & YOUNG, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*LuxiPrivilège CONSEIL S.A.*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015597/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**COFIDILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.343.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 12 janvier 2006 a nommé en qualité de sixième administrateur Monsieur Jacques Moulaert, administrateur de société, demeurant Quartier du Tailleur de Pierre à B-1380 Lasne, Belgique.

Son mandat prendra fin en même temps que les autres mandats en cours, c'est-à-dire lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

Suite aux résolutions circulaires du Conseil d'administration datées du 1<sup>er</sup> février 2006, Monsieur Jacques Moulaert a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Le Conseil se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Antoine De Schorlemer, Administrateur, administrateur de sociétés, 361, rue de Rollinggrund, L-2441 Luxembourg;

- Monsieur Didier Laloux, Administrateur, économiste, 45, Tontelerwee, L-8552 Oberpallen;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Jacques De Launoit, Administrateur, administrateurs de sociétés, 33, rue du Coq, B-1380 Lasne, Belgique;

- Monsieur Olivier Faulx, Administrateur, administrateur de sociétés, 66, avenue Hamoir, B-1180 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Jacques Moulaert, Administrateur-Délégué, administrateur de sociétés, Quartier du Tailleur de Pierre, B-1380 Lasne, Belgique.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2009.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

*Pour COFIDILUX, Société Anonyme*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015632/833/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

42556

**INVESTCORP S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 24.708.

*Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs en date du 18 octobre 2005*

La Société a autorisé les personnes mentionnées ci-dessous (chacune de ces personnes étant un «représentant autorisé»), à agir de manière individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la Société:

- Lawrence B. Kessler, 48 Grosvenor Street, London W1K 3HW, United Kingdom;
- Gary S. Long, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain;
- Rishi Kapoor, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain;
- Zahid Zakiuddin, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain;
- Anthony L. Robinson, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain;
- Mufeed Rajab, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain;
- Stephen Ritchie, Building 499, Road 1706, Block 317, Diplomatic Area, Manama, Kingdom of Bahrain.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015609/631/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**MINUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 56.450.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 23 décembre 1998 que:

- CERERE, Società semplice dei fratelli Pietro, Maria Pia, Carla et Anna Passi, ayant son siège social à S. Polo n. 2774, 30125 Venise, Italie a transféré le 23 décembre 1998 l'intégralité des parts sociales (2500) à KURANDA S.A. ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg (anciennement 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015616/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**PRINCIPLE CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 98.144.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juin 2005*

- les mandats du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Commissaire aux comptes:*

- SILEX ADMINISTRATION S.A., 6, rue Kléberg, CH-1201 Genève, Suisse.

*Réviseur d'entreprises:*

- KPMG AUDIT, S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015622/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

42557

**SISKIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 73.722.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg, le 25 janvier 2006

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Camille Paulus, consultant en ressources humaines, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015623/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**SACAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 95.856.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue de façon extraordinaire en date du 21 octobre 2005, que:

- les mandats d'administrateur de M. Massimo Longoni, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de M. Camille Paulus, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de M. Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de M. Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de M. Yves Fourchy, administrateur de sociétés, ayant son adresse privée au 6, rue des Deux Frères, Le Chesnay (Yvelines-FR), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de M. Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015638/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**WAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 267,269,900.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 74.239.

In the year two thousand five, on the fifteenth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WAGON GROUP, S.à r.l. with registered seat at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and WAGON EUROPE LIMITED, with registered seat at 3500 Parkside Birmingham Business Park, Birmingham B37 7YG, England,

both represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 14 December 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders of WAGON, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (the «Company») having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maï-

tre Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, on the 9 February 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number B 74.239 on 19 May 2000, number 361. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 25 February 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 11, 2002, number 884.

The appearing parties representing the entire share capital resolves upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Change of the financial year;
2. Amendment of the article 16 of the articles of incorporation;
3. Miscellaneous.

And have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to change the financial year of the Company, that from now on will end on 15 December of each year. The current fiscal year that has begun on March 1st, 2005, will end on December 15, 2005.

*Second resolution*

As a consequence of the aforementioned resolution, the shareholders decide to change article 16 of the articles of incorporation of the Company that now read as follows:

«**Art. 16.** The Company's financial year begins on 16 December and closes on 15 December of the following year.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The present document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendfünf, am fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

WAGON GROUP, S.à r.l. mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, und WAGON EUROPE LIMITED, mit Sitz in 3500 Parkside Birmingham Business Park, Birmingham B37 7YG, England,

beide vertreten durch Frau Ute Bräuer, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 14. Dezember 2005, welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch die Erschienene und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen, sind Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WAGON, S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des Notars Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Februar 2000, eingetragen im Luxemburgischem Handelsregister unter Nummer B 74.239, veröffentlicht in Mémorial C Nummer 361 am 19. Mai 2000, zuletzt geändert gemäß Urkunde des Notars Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, am 25. Februar 2002, veröffentlicht in Mémorial C Nummer 884 am 11. Juni 2002.

Die Erschienenen, vertreten das gesamte Gesellschaftskapital und entscheiden über die folgende Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft;
2. Änderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaftsatzung;
3. Verschiedenes.

Und fassen die folgenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen das Geschäftsjahr der Gesellschaft zu ändern, das nunmehr am 15. Dezember eines jeden Jahres endet. Das laufende Geschäftsjahr, welches am 1. März 2005 begonnen hat, endet am 15. Dezember 2005.

*Zweiter Beschluss*

Aufgrund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 16 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt am 16. Dezember und endet am 15. Dezember des darauffolgenden Jahres.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde in Englisch und Deutsch gefasst wurde.

Auf Wunsch der Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text wird der englische Text maßgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene mit dem Notar die Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2005, vol. 434, fol. 65, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 11. Januar 2006.

H. Hellinckx.

(015234/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

---

**DAHLEM, SCHROEDER & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 73.592.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(015645/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**CELGENE LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 175.000,-.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 105.179.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Signature.

(015648/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**BLENDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.588.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 janvier 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Sabine Plattner.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Moyse Dargaa, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de ces administrateurs.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Robert Hovenier. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Moyse Dargaa, Administrateur,

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour BLENDO S.A.

M. Dargaa

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015744/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**STENTOR SOCIETE ANONYME HOLDING ET CIE, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 41.163.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions STENTOR SOCIETE ANONYME HOLDING ET CIE, avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de STENTOR HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 1992, publié au Mémorial C numéro 575 du 7 décembre 1992. La dénomination a été changée en celle actuelle suivant acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 121 du 9 mars 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 873 du 12 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Annulation du capital autorisé existant.
- 2) Création d'un nouveau capital autorisé de EUR 2.850.000,00.
- 3) Autorisation du Conseil d'administration d'émettre des obligations.
- 4) Modification des statuts consécutive.
- 5) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé actuel et d'instaurer un nouveau capital autorisé de deux millions huit cent cinquante mille euros (2.850.000,00 EUR).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à sept cent douze mille cinq cents euros (712.500,00 EUR) représenté par vingt-huit mille cinq cents (28.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions huit cent cinquante mille euros (2.850.000,00 EUR) représenté par cent quatorze mille (114.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 20 décembre 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou



convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.-P. Van Waelem, M.-P. Kohn-Thibo, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J.-P. Hencks.

(015302/216/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**STENTOR SOCIETE ANONYME HOLDING ET CIE, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 41.163.

Le texte des statuts coordonnés déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(015303/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**SOCIETE DE PARTICIPATION BETAFENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.262.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of SOCIETE DE PARTICIPATION BETAFENCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, with a share capital of EUR 9,306,800.- (nine million three hundred six thousand eight hundred Euro), registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 112.262, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 4 November 2005, in process of publication with Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

For that, there appeared,

SOCIETE FINANCIERE BETAFENCE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, with a share capital of EUR 35,892,575.- (thirty-five million eight hundred ninety-two thousand five hundred seventy-five Euro), registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 109.543,

represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium,

by virtue of a proxy given under private seal on December 28, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder requests the notary to act that:

All the 372,272 (three hundred seventy-two thousand two hundred seventy-two) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the term of the first financial year of the Company,
2. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company,
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to amend the term of the current first financial year of the Company so that it ends on December 31st, 2006 instead of December 31st, 2005.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution the sole shareholder resolved to amend article 17 of the articles of association to read as follows:

«The financial year of the company starts on January 1st and ends on December 31st, with the exception of the first financial year that starts on November 4th, 2005 and ends on December 31st, 2006.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise SOCIETE DE PARTICIPATION BETAFENCE, S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, avec un capital social de EUR 9.306.800,- (neuf millions trois cent six mille huit cents euros), enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.262, constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 novembre 2005, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A cet effet, a comparu,

SOCIETE FINANCIERE BETAFENCE, S.à r.l., une société valablement constituée et ayant une existence légale en application du droit du Royaume de Belgique, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, avec un capital social de EUR 35.892.575,- (trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent soixante-quinze euros), enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.543,

ici représentée par M. Patrick Van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2005.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Les 372.272 (trois cent soixante-douze mille deux cent soixante-douze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du terme du premier exercice social de la Société,
2. Modification subséquente de l'article 17 des statuts de la Société,
3. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé existant, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier le terme du premier exercice social de la Société, en cours, afin qu'il se clôture le 31 décembre 2006, au lieu du 31 décembre 2005.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice débute le 4 novembre 2005 et se termine le 31 décembre 2006.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, acte par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 89, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(015357/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**PLATINUM FINANCIAL RESEARCH S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 69.205.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2006.

Signature.

(015650/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**APOLLO CTN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 106.484.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 26 septembre 2005*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de APOLLO CTN, S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 26 septembre 2005, il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. André Fernon, résidant au Flat 5, 48 Evelyn Gardens, London SW7 3BH, Grande-Bretagne, en tant que gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2005;
- De nommer Mlle Anne Delord, résidant au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2005 et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Anne Delord - gérant A;
- Richard James - gérant A;
- Christopher White - gérant B;
- Maurice Benady - gérant B.

Luxembourg, le 3 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015688/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.  
R. C. Luxembourg B 37.799.

EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société») en date du 17 août 2005, le Conseil d'Administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Markus Ruetimann, Chairman, Group Head, Operations & IT, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA;
- Christian Cano, Head of Legal for Products, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA;
- Noel Fessey, Managing Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Gary Janaway, Operations Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Michael Pavey, Head of Portfolio Services, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 31, Gresham Street, GB-London EC2V 7QA, (cooptation);
- Marco Zwick, Compliance & Risk Director, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, (cooptation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

G. Janaway

Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015711//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**UNIVERSAL (US), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.075.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 26 septembre 2005*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de UNIVERSAL (US), S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 26 septembre 2005 il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. André Fernon, résidant au Flat 5, 48 Evelyn Gardens, London SW7 3BH, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2005;
- De nommer Mlle Anne Delord, résidant au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2005 et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Anne Delord;
- Richard James;
- Michael Pashley;
- William Benjamin.

Luxembourg, le 3 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015727/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**UNIVERSAL (EU), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.074.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 26 septembre 2005*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de UNIVERSAL (EU), S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 26 septembre 2005 il a été décidé comme suit:

- De démissionner M. André Fernon, résidant au Flat 5, 48 Evelyn Gardens, London SW7 3BH, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 30 juin 2005;
- De nommer Mlle Anne Delord, résidant au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2005 et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Anne Delord;
- Richard James;
- Michael Pashley;
- William Benjamin.

Luxembourg, le 3 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015731/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 56.715.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 janvier 2006 a appelé aux fonctions d'administrateur, avec effet au 28 octobre 2005, Madame Anja Lenaerts, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Pieter van Nugteren. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
Monsieur Peter Bun, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,  
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de ces administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,  
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Madame Anja Lenaerts, Administrateur,
- Monsieur Hans de Graaf, Administrateur,
- Monsieur Peter Bun, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

H. de Graff

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015748/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

### **KOWAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.592.

En date du 6 janvier 2006, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Messieurs Egbert Franz Wegner, Frank Wegner et Torsten Temp de leurs mandats d'administrateurs, de Monsieur Joh. Wilhelm Burke de son mandat d'administrateur-délégué et de Madame Gudrun Gerstenkorn de son mandat de commissaire.

Lors de la même assemblée générale, ont été nommés ou confirmés comme administrateurs:

- Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper;

- M<sup>e</sup> Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;

- Monsieur Jacques Wolter, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper;

- M<sup>e</sup> Joh. Wilhelm Burke, avocat, demeurant à D-22393 Hamburg, 1, Blöckhorn.

Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch a été nommé commissaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOWAC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015754/255/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

### **TERRAVIA S.A., TRANSPORTS INTERNATIONAUX, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

H. R. Luxemburg B 25.695.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten am Gesellschaftssitz, am 31. Januar 2006 um 11.00 Uhr*

Die Versammlung verlängert einstimmig die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung die im Jahre 2009 statt findet:

Frau Bonn-Schumacher Danielle, geboren am 19. Juni 1959 in Luxemburg, wohnhaft in L-7381 Bofferdigen, 162, Cité Roger Schmitz;

Herr Wiggers Bernard, geboren am 21. Oktober 1936 in Hamburg, wohnhaft in CH-9010 ST Gallen, 10, St Etzelbündstrasse;

Herr Hahn Martin, geboren am 27. September 1964 in Braunau, wohnhaft in A-4062 Hörsching, 4, Teichweg.

Das Mandat des Delegierten Frau Bonn-Schumacher Danielle wird ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2009 statt findet.

Das Mandat des Aufsichtskommissars Herr Brunhuber Josef, geboren am 25. Februar 1948 in Linz/Donau, wohnhaft in A-4020 Linz, 22, Europastrasse wird verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2009 statt findet.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015758/643/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**HOLDVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 49.277.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 25 janvier 2006 à 11.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:
  - Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, Luxembourg, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves, Allemagne, et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, Belgique, et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;et nomme en leur remplacement:
  - Enzo Liotino, fondé de pouvoirs, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari, Italie, et domicilié professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
  - Raul Marques, employé privé, né le 17 mars 1970 à Soure, Portugal, et domicilié professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
  - Danielle Schuller, employée privée, née le 9 mars 1981 à Luxembourg, et domiciliée professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Les nouveaux administrateurs poursuivront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327, de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015756/693/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**EXA HOLDING SOCIETE ANONYME.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 29.243.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXA HOLDING SOCIÉTÉ ANONYME, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 1988, publié au Mémorial C numéro 39 du 13 février 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 872 du 12 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Annulation du capital autorisé existant.
- 2) Création d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.250.000,00.
- 3) Autorisation du Conseil d'administration d'émettre des obligations.
- 4) Modification des statuts consécutive.
- 5) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler le capital autorisé actuel et d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,00).

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,00 EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,00 EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 20 décembre 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.-P. Van Waelem, M.-P. Thibo, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

J.-P. Hencks.

(015331/216/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**EXA HOLDING SOCIETE ANONYME.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 29.243.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(015332/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**MODA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 56.690.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 25 janvier 2006 à 10.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:
  - Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, Luxembourg, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves, Allemagne, et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, Belgique, et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

et nomme en leur remplacement:

- Enzo Liotino, fondé de pouvoirs, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari, Italie, et domicilié professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Raul Marques, employé privé, né le 17 mars 1970 à Soure, Portugal, et domicilié professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Danielle Schuller, employée privée, née le 9 mars 1981 à Luxembourg, et domiciliée professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Les nouveaux administrateurs poursuivront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327, de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015759/693/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**IRIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 98.896.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2006*

*Résolutions*

- La société SCOTMARSH FOUNDATION LLC. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.
- La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.
- La société SWAN HOLDINGS LIMITED a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.
- Est nommée comme administrateur la société MAYA INVEST LIMITED, ayant son siège à JE2 3NT Jersey, St. Helier, Conway House (3rd floor), 7-9 Conway Street, ici représentée par Madame Maria Keersmaekers, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.
- Est nommée comme administrateur la société ALPHA ACCOUNTING AG, ayant son siège à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.
- Est nommée comme administrateur la société PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, ayant son siège à Republic of Mauritius, Port Louis, 5th Floor C&R Court, 49 Labourdonnais Street, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Rédigée au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnaît en avoir reçu une.

Pour MAYA INVEST LTD / Pour ALPHA ACCOUNTING AG

M. Keersmaekers / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015783//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.



**AMPERJA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 39.270.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 12 décembre 2005*

- Acceptation de la démission de M. Herman Moors, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Mme Anja Paulissen, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateur de la société, et ce, avec effet immédiat.

- Nomination de M. Johan Dejans, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de M. Gilles Jacquet, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2008.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour extrait conforme

AMPERJA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015782/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**BANQUE INVIK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 29.962.

*Suit la traduction du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 6 février 2006*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société BANQUE INVIK S.A. s'est réunie le 6 février 2006 est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Pierre Arens, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne M. Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

Madame Fränzel Van Stiphout, demeurant à Niederpallen, et M. Paul-Marie Majerus, demeurant à Hagen, Luxembourg, sont élus comme scrutateurs.

*Présence*

Il résulte de ladite liste de présence que les actions, représentant l'entière du capital social sont présentes ou représentées à cette présente assemblée, qui est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

*Ordre du jour:*

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Election de M. Frédéric Wagner, demeurant à Drusbergstrasse 54, CH-8053 Zürich, Suisse, comme nouvel administrateur du Conseil d'Administration.

Le Conseil se compose alors comme suit:

Pierre Arens, Marc Beuls, Corneille Brück, Anders Fällman, Albert Hansen, Mikael Holmberg, Cristina Stenbeck et Frédéric Wagner.

*Délibération*

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, par unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

Il a été décidé d'élire M. Frédéric Wagner comme nouvel administrateur du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11h30.

Signé: P. Arens, M. Holmberg, F. Van Stiphout, P.-M. Majerus.

**Suit la traduction anglaise:**

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the company on February 6th, 2006*

The meeting is called to order at 11.00 a.m. by Pierre Arens.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mikael Holmberg.

The meeting elects as scrutineers Fränzel Van Stiphout and Paul-Marie Majerus.

The Chairman then states:

(i) The agenda of the meeting is the following:

- To elect as new Director of the Board Mr Frédéric Wagner, residing at Drusbergstrasse 54, CH-8053 Zürich, Switzerland.

The board will then be composed as follows:

Pierre Arens, Marc Beuls, Corneille Brück, Anders Fällman, Albert Hansen, Mikael Holmberg, Cristina Stenbeck and Frédéric Wagner.

(ii) It appears from an attendance list that out of the 8,780,000 shares, representing the total capital of the company, all shares are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

(iii) The attendance list signed by the shareholders present at the meeting, signed by the Chairman, Secretary and Scrutineers shall remain attached to these minutes.

The meeting then unanimously adopted the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting resolves to elect Mr Frédéric Wagner as new Director of the Board.

No further item being on the agenda the meeting was thereupon adjourned at 11:30 a.m.

Signature / Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02034. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015246/1369/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

**IMMO ZWIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 99.062.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 février 2006*

Ratification de la nomination de M. G. Jacquet, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Certifié sincère et conforme

IMMO ZWIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015785/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**IM FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.818.

scindée en

**FM FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

**EXTRAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IM FASHION S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.818, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 345 du 29 juillet 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Jacques Delvaux:

- en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 9 du 10 janvier 1994;

- en date du 30 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 26 du 17 janvier 1995;

par le même notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 750 du 12 octobre 2000;

par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 64 du 16 janvier 2004,

ayant un capital social de vingt-six millions sept cent cinquante-quatre mille euros (26.754.000,- EUR), représenté par cinquante et un mille quatre cent cinquante (51.450) actions avec une valeur nominale de cinq cent vingt euros (520,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Antonio Da Silva Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie Erk, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Approbation du projet de scission publié au Mémorial C numéro 1414 du 19 décembre 2005.
- 2) Renonciation au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 3) Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée générale extraordinaire approuvant la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
- 5) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
- 6) Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1414 du 19 décembre 2005.
- 7) Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.
- 8) Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le projet de scission publié au Mémorial C numéro 1414 du 19 décembre 2005 sans restrictions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée renonce, conformément à l'article 296 de la loi du 7 septembre 1987, au rapport prévu par l'article 293 de la loi sur les sociétés commerciales, les dispositions des articles 294 et 295 n'étant pas applicables en l'espèce, aux termes de l'article 307 (5).

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date de ce jour avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Du point de vue comptable la scission prendra également effet à la date de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la nouvelle société IM FASHION S.A. à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Sixième résolution*

L'assemblée approuve les statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C numéro 1414 du 19 décembre 2005.

*Septième résolution*

L'assemblée procède aux nominations suivantes:

Pour la société IM FASHION S.A.:

*Administrateurs:*

- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B;

- Monsieur Simone Badioli, entrepreneur, né à Rimini (Italie), le 17 janvier 1969, demeurant à I-47842 San Giovanni In Marignano, 1246/D, via Torconica (Italie), administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A;

- Monsieur Stefano De Giorgis, consultant, né à Omegna/NO (Italie), le 26 juin 1969, demeurant à CH-6900 Lugano, Via San Gottardo 10 (Suisse), administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

*Commissaire aux comptes:*

- La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.905).

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Pour la société EXTRAFIN S.A.:

*Administrateurs:*

- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B;

- Monsieur Simone Badioli, entrepreneur, né à Rimini (Italie), le 17 janvier 1969, demeurant à I-47842 San Giovanni In Marignano, 1246/D, via Torconica (Italie), administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A;

- Monsieur Stefano De Giorgis, consultant, né à Omegna/NO (Italie), le 26 juin 1969, demeurant à CH-6900 Lugano, Via San Gottardo 10 (Suisse), administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

*Commissaire aux comptes:*

- La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.905).

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

*Huitième résolution*

L'assemblée fixe les adresses des sociétés résultant de la scission à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des actionnaires.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Da Silva Fernandes, S. Erk, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> février 2006, vol. 535, fol. 56, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2006.

J. Seckler.

(015966/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

**LBK FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 82.138.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 février 2006*

Ratification de la nomination de Mme J. Baxter, avec adresse professionnelle Alexander House, Victoria Road 13-15 in UK, GY1 3ZD, St Peter Port, Guernsey, en tant qu'administrateur.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 6 février 2006.

Certifié sincère et conforme

LBK FINANCE HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(015795/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**TOLMEGA NORIS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

H. R. Luxemburg B 114.097.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft WESTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-5559 Remich, 4, Aale Stack, mit einem Kapital von EUR 12.500 registriert im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 106.231, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 21. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 602 vom 22. Juni 2005 Handelsregister Luxembourg registriert, vertreten per Vollmacht durch Herrn Karl Meinert, geschäftsansässig Im Hofgarten, D-66131 Saarbrücken, Deutschland.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, den Unterzeichneten Notar ersucht hat die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt festzulegen:

**Art. 1.** Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die «Gesellschaft»), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das «Gesetz»), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die «Satzung»), welche in den Artikeln 7, 10, 11 und 14 Ausnahmeregeln über Einpersonengesellschaften beinhalten.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in jeder Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Kontrolle, Verwaltung und Entwicklung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann jede Art von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, durch die Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften oder Unternehmen und die Unterstützung dieser auf jede Art und Weise. Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann jede Art industrieller Tätigkeit ausüben sowie eine dem Publikum zugängliche Geschäftseinrichtung unterhalten. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanziellen, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Name der Gesellschaft ist TOLMEGA NORIS, S.à r.l.

**Art. 5.** Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Remich. Er kann durch einen, gemäß den Regelungen zur Änderung der Satzung gehaltenen Außerordentlichen Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch einen Beschluss des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäftsräume und Zweigniederlassungen, in Luxemburg und im Ausland haben.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) pro Anteil.

**Art. 7.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluss des einzigen Gesellschafters, oder in Falle von mehreren Gesellschaftern einem Gesellschafterbeschluss, in Übereinstimmung mit Artikel 14 der vorliegenden Satzung abgeändert werden.

**Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 9.** Gegenüber der Gesellschaft, sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die sie vertritt ernennen.

**Art. 10.** Im Falle eines einzigen Gesellschafters, sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden.

**Art. 11.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Die Geschäftsführer werden von dem oder der Gesellschafter(n) ernannt und können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse, um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse der Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift ihres Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten.

Die Geschäftsführung wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Bedingungen seines Amtes festlegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Sitzung der Geschäftsführung gefasste Beschlüsse.

Jeder sowie alle Geschäftsführer können mittels Telefon- oder Videokonferenzgespräch, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören und zu verstehen an Sitzungen der Geschäftsführung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Sitzung der Geschäftsführung mittels dieser Kommunikationsmittel gilt als gleichgesetzt zur persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Die Geschäftsführung kann Vorabdividenden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen beschliessen.

**Art. 13.** Der oder die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

**Art. 14.** Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn Sie von den Anteilseignern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung benötigen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens drei-viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Am Ende jedes Geschäftsjahres, wird von der Geschäftsführung ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 17.** Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschluss hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn nach Abzug der gesetzlichen Rücklage kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/iherem Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

**Art. 18.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein(e) Gesellschafter sein muss(en) und der/die von den Gesellschaftern ernannt wird/werden, die wiederum seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

**Art. 19.** Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

#### *Zeichnung - Einzahlung*

Sämtliche fünfhundert (500) Anteile wurden von der WESTEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, vorgeannt gezeichnet und in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten, die in welcher Art auch immer aus der Gründung der Gesellschaft entstanden sind, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro geschätzt.

#### *Beschlüsse der Gesellschafter*

1. Die Gesellschaft wird von den folgenden Geschäftsführern verwaltet:

- Herr Alfred Bricka, Geschäftsführer, geschäftsansässig Im Hofgarten, D-66131Saarbrücken, Deutschland.

Das Mandat der Geschäftsführer gilt auf unbestimmte Zeit. Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist L-5559 Remich, 4, Aale Stack.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: K. Meinert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 90, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

J. Elvinger.

(016077/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

**ADLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.424.

L'an deux mille six, le premier février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 55.424, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 30 septembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé du 12 mars 2001. La mention que les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés a été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 372 du 17 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine Boreux, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par courriers recommandés contenant l'ordre du jour en date du 16 janvier 2006, toutes les actions représentatives du capital social étant nominatives.

Les convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

IV.- Qu'il existe actuellement 1.250 actions.

V.- Qu'il résulte de la liste de présence que 1.250 actions sont représentées.

VI.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Gaudérique dit Gaudéric Massot, administrateur de sociétés, né à Paris (France), le 18 février 1962, demeurant à CH-1211 Genève (Suisse), 6, route de Malagnou.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à sept cents euros (700,00 EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Boreux, S. Ortwerth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 2 février 2006, vol. 406, fol. 98, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 9 février 2006.

M. Lecuit.

(016100/243/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

---

**LA CONCORDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 54.078.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Signature.

(015654/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**LA CONCORDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 54.078.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Signature.

(015653/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**CYRAMA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 35.000,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.331.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Signature.

(015657/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---

**ROSALINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 21.023.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN1708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

Signature.

(015660/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

---